

Note sur la trésorerie

Approuvée par l'assemblée générale de La Grande Ourse, 10 janvier 2021

Au 1^{er} janvier 2020 il restait 5619 euros sur le compte CIC dont il a fallu soustraire quelques jours plus tard le dépôt d'un chèque de 163 euros de 2019. La trésorerie de départ était donc de 5456 euros, reliquat du fond d'amorçage associatif de FDVA2 perçu l'année précédente.

Ce reliquat, affecté en totalité à l'année 2020, nous a permis de payer notre chargée de projet (emploi aidé) et les dépenses de plantation du verger dans le jardin de la Géothermie, tout autres frais s'interrompant au début du confinement (mars).

A la sortie du confinement et pendant l'été, l'association s'est engagée avec résolution dans l'aide au « rattrapage » des Quartiers de Politique de la Ville : cours de jardinage, jeux de plein air en anglais, initiations au compostage... puis, au second confinement, les soupes et goûters solidaires.

Pour cela, outre la fin de la consommation du FDVA, notre chargée de projet a trouvé des financements à plusieurs niveaux (État, département, territoire) qui nous ont permis de salarier pendant l'été jusqu'à 4 personnes, dont un adulte-relais, toutes couvertes par les subventions obtenues, comme le montre le bilan. Toutefois ces subventions ont tardé à être versées, il a donc fallu recourir en août-septembre à des prêts de particulier jusqu'à la somme de 4800 euros ! Mais grâce au versement du mécénat de la Semhach (non affecté à des dépenses particulières), puis au versement par l'État en un seul coup des arriérés du salaire de l'adulte-relais, puis le versement de toutes les subventions obtenues (dont aucune en 2020 pour les soupes et goûter solidaires), il a été rapidement possible de rembourser ces avances de trésorerie. Ajouter la suspension des prélèvements de la Sécurité sociale : au dernier trimestre la situation de trésorerie est redevenue florissante.

Au 10 janvier 2021, toutes les dépenses 2020 étant payées (saur erreur et omission) et aucune pour 2021, il y a en caisse 10301 euros !

Cette somme ne doit cependant pas faire illusion : elle repose largement sur le non-prélèvement, pendant les confinements, des charges sociales. Restent-elles dues ou seront-elles diminuées, voire annulées ? La réponse n'est pas claire. Il nous est impossible actuellement de connaître exactement notre dette sociale pour 2020 et à quelle date elle devra être payée. Nous évaluons nos charges sociales pour 2020 à 9917 euros, qui apparaissent au bilan comme « provisions ». Là-dessus, nous avons été prélevés en cours d'année de 2227 euros. Restent au maximum 7690 à payer, que nous devons garder en réserve.

L'excédent de trésorerie, $10301 - 7690 = 2611$ euros, correspond, à de minimes erreurs et omissions près, à la somme inscrite au bilan comme « engagements restant à exécuter ». Il s'agit du reliquat du mécénat de la Semhach, qui nous permet de financer l'entretien pédagogique du jardin de la Géothermie, lequel se poursuit en janvier 2021 malgré le semi-confinement, dans l'attente de nouveaux projets et de nouvelles subventions, en cours d'élaboration.

Alain Lipietz
Trésorier